

Soutenir la croissance de son entreprise de façon écoresponsable avec les programmes d'aide financière en transition énergétique

Rencontre du 2 octobre 2024

Bureau de la transition climatique et énergétique (BTCE)
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)

Votre 
gouvernement

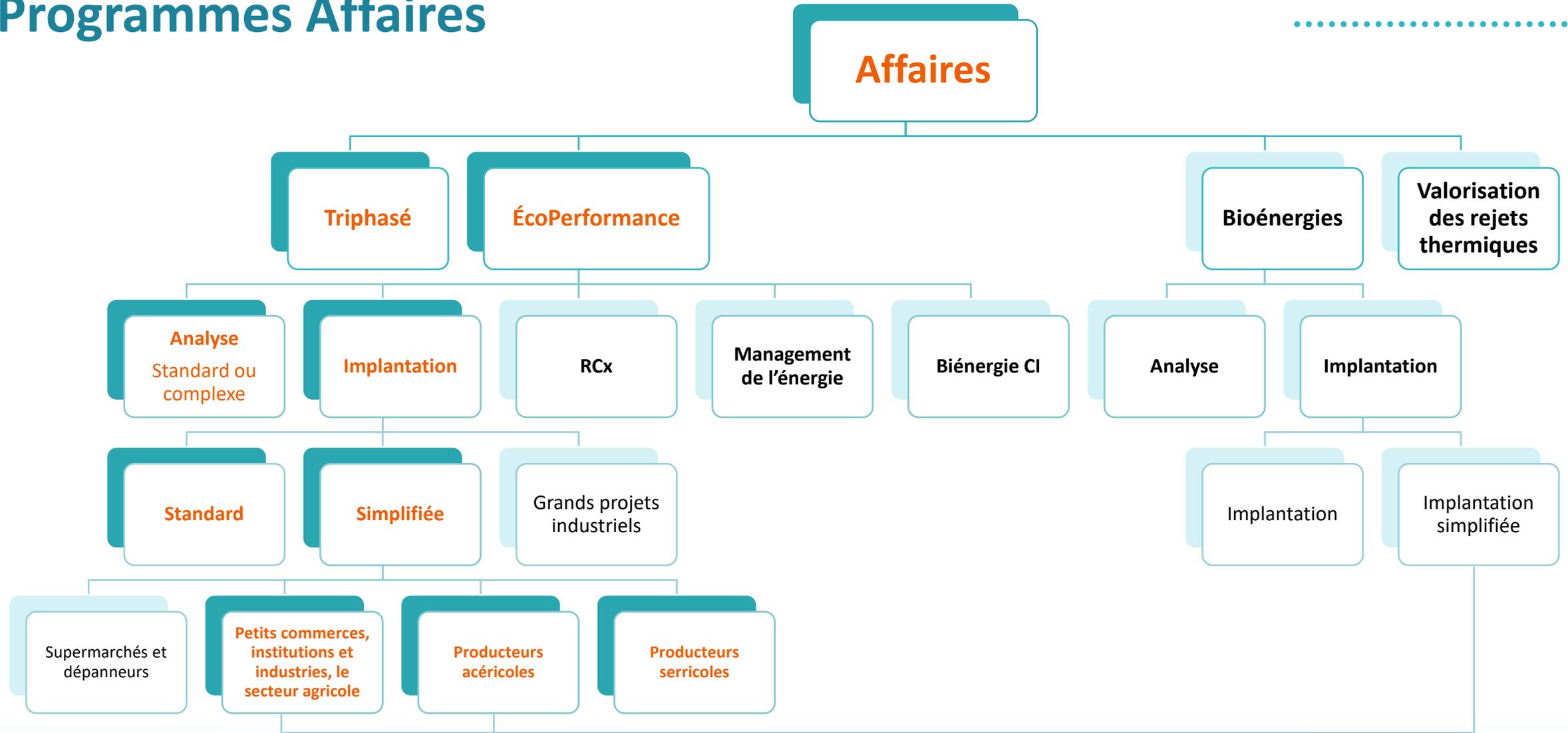
Québec 

Histoire de lettres

| | |
|---------------------------|--|
| < 1977 | Divers ministères ou organismes associés à l'énergie et aux ressources naturelles |
| 1977-1992 | BEE : Bureau des économies d'énergie |
| 1993-1997 | MRNE : Direction de l'efficacité énergétique |
| 1997-2011 | AEE : Agence de l'efficacité énergétique du Québec |
| 2011-2017 | MERN – BEIE : Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques |
| 2017 - 2020 | TEQ : Transition énergétique Québec (société d'État) |
| 2020 à 2022 | MERN – SITE : Secteur de l'innovation et de la transition énergétiques |
| 2022 à aujourd'hui | MELCCFP – BTCE : Bureau de la transition climatique et énergétique |



Programmes Affaires

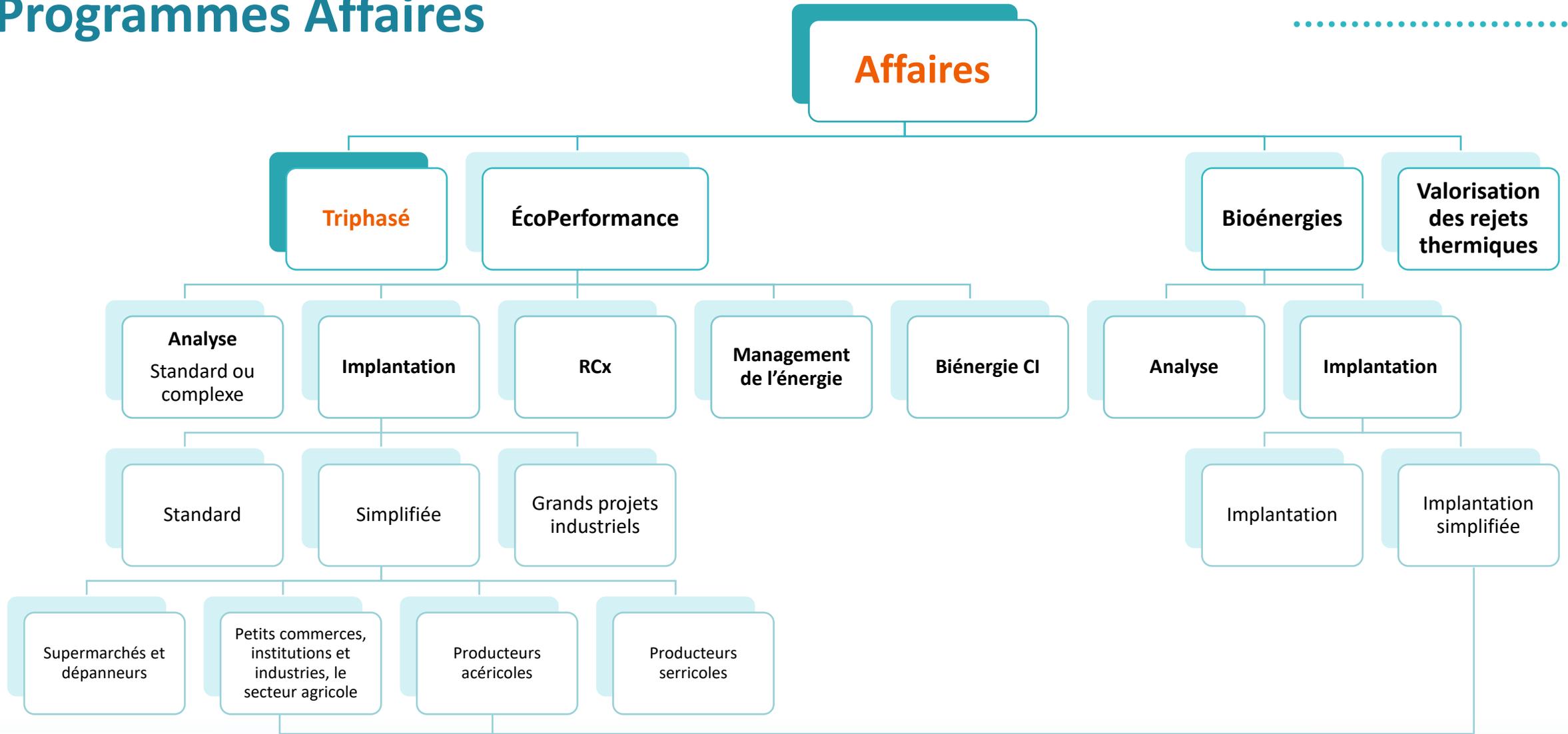


Objectifs



- Réduire les émissions de GES
 - Diminuer la consommation de combustibles fossiles
 - Réduire les émissions fugitives issues de procédés
- Augmenter la performance énergétique du site

Programmes Affaires



Triphasé

Objectif :

Faciliter l'accès au réseau triphasé pour permettre aux entreprises de réaliser de nouveaux projets agricoles et d'accroître leur compétitivité.

Pour qui :

Pour les entreprises des secteurs agricole et agroalimentaire qui souhaitent réaliser un projet nécessitant une extension ou un raccordement à un réseau électrique triphasé.

Triphasé – Aide financière



| Catégorie | Dépenses admissibles remboursées (%) | Maximum par demande (\$) |
|--------------|--------------------------------------|--------------------------|
| Extension | 75 % | 250 000 \$ |
| Raccordement | 50 % | 25 000 \$ |

Dépenses admissibles : [Guide détaillé du participant](#)

Triphasé - Procédure à suivre - Documents à transmettre.....

Étape 1 – Distributeur d'électricité

- Demandez par courriel à votre distributeur d'électricité une estimation des coûts associés à votre projet si ce dernier nécessite une extension du réseau triphasé ou encore un raccordement au réseau.
- Le distributeur d'électricité va vous répondre en donnant votre « numéro de la demande du distributeur ».
- Hydro-Québec : hqdtriphase@hydroquebec.com

Étape 2 – Obtenez des soumissions détaillées pour les travaux à venir auprès de l'entrepreneur et du maître électricien.

IMPORTANT : Aucune entente ne doit être conclue et aucune dépense ne doit être engagée à cette étape.

Triphasé - Procédure à suivre - Documents à transmettre.....

Étape 3 – Documents à transmettre au ministère : triphase@environnement.gouv.qc.ca

- [Formulaire de demande d'aide financière \(triphase\)](#) :
Fichier EXCEL rempli et onglet « [1. Demande](#) » imprimé, signé et numérisé en format PDF.
- Courriel du distributeur indiquant l'estimation des coûts.
- Soumission du maître électricien pour les travaux électriques réalisés jusqu'à la boîte de distribution.
- Toute autre soumission en lien avec des travaux pour l'accès au réseau triphasé.

Triphasé - Paiement



- Étape 4 – Analyse de votre demande
- Étape 5 – Annonce de l’admissibilité et signature d’une entente
- Étape 6 – Premier paiement (75 %) : Fournissez l’entente de réalisation de travaux majeurs que vous avez signée avec le distributeur d’électricité
- Étape 7 – Second paiement (25 %) :
 - Rapport de projet
 - Formulaire de demande d’aide financière
 - Factures et photos

Exemple 1 – Triphasé

Exemple 1

Pépinière – Raccordement – Nouvelle station de pompage

- Dépenses de projet : 7 360 \$
- Dépenses admissibles : 7 360 \$
- Aide financière : 3 850 \$ (aide_{BTCE} : 50 %; contribution : 50 %)

Exemple 2

Culture maraîchère – Extension – Conversion d'une station de pompage

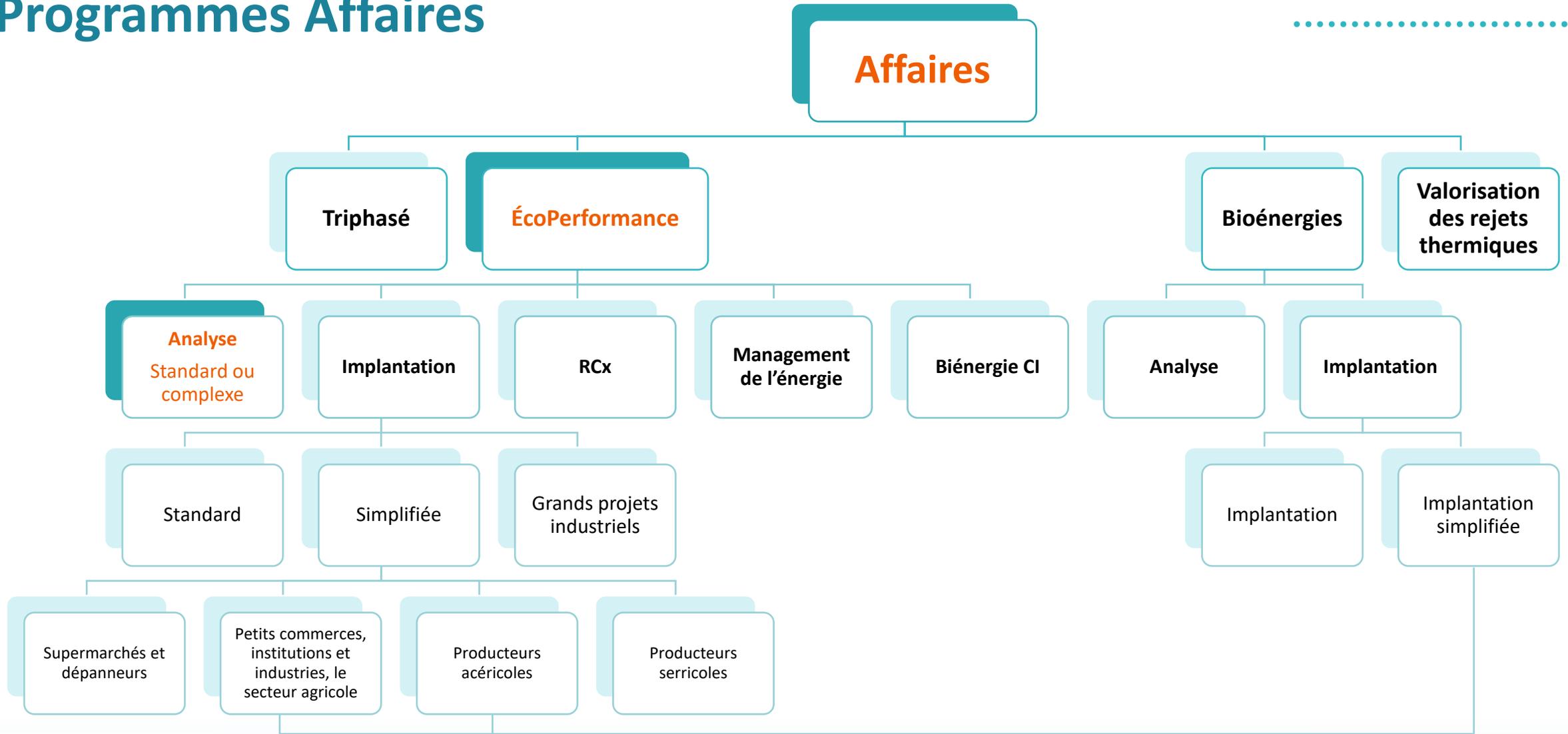
- Dépenses de projet : 63 220 \$
- Dépenses admissibles : 63 220 \$
- Aide financière : 47 415 \$ (aide_{BTCE} : 75 %; contribution : 25 %)

Triphasé



Questions?

Programmes Affaires



ÉcoPerformance – Volet analyse

- **Objectif :**

Soutenir financièrement les participants qui mandatent des firmes spécialisées ou qui réalisent eux-mêmes une étude pour analyser des mesures visant la réduction des GES.

- **Pour qui?**

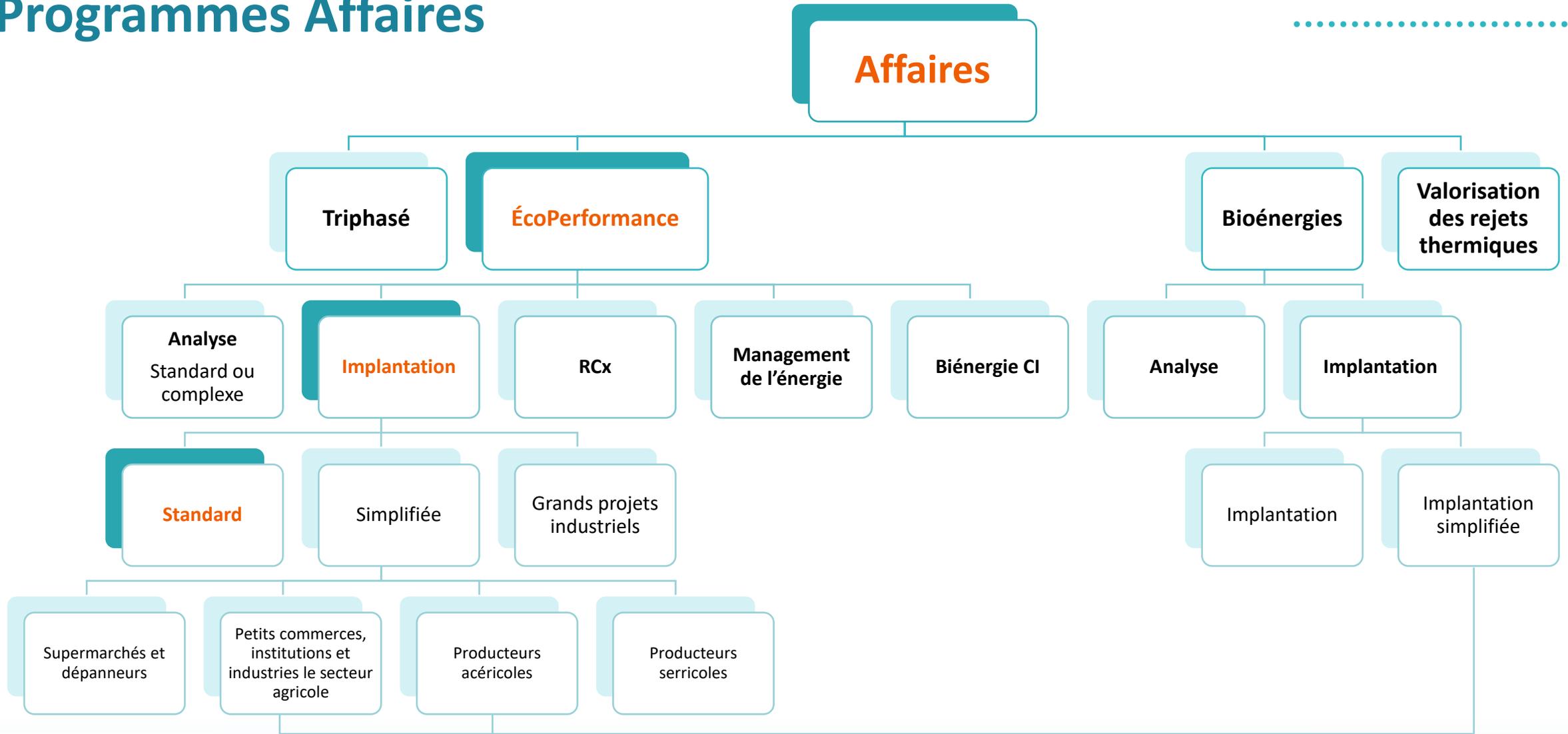
Participants qui ne connaissent pas les solutions possibles ou qui souhaitent étudier la faisabilité de mesures potentielles pour améliorer leur bâtiment ou leur procédé industriel.

| Catégorie | Calcul de l'aide sur les dépenses admissibles | Maximum par site | |
|------------------|--|------------------|------------|
| | | PMC (\$) | GC (\$) |
| Analyse standard | 50 | 25 000 \$ | 75 000 \$ |
| Analyse complexe | 75 | 100 000 \$ | 300 000 \$ |

ÉcoPerformance – Volet analyse

- Procédure à suivre – Documents à transmettre (étape 1)
 - [Formulaire de demande d'aide financière ÉcoPerformance](#) : Fichier EXCEL rempli et onglet « 1. Demande » imprimé, signé et numérisé en format PDF.
 - [Description de l'analyse](#) signée par votre ingénieur.
 - Courriel : transitionenergetique.affaires@environnement.gouv.qc.ca
 - Autre option / ressources : [Réseau Agriconseils](#).
- Ce volet permet le cumul de l'aide financière provenant d'autres organismes sauf les distributeurs d'énergie.
- Contribution minimale du requérant : 25 % des dépenses admissibles.
- Paiement : Deux versements égaux.
- Période d'engagement : Suivi annuel pendant 3 ans (courriel).
- N'est pas obligatoire pour participer au volet implantation.

Programmes Affaires



ÉcoPerformance – Volet implantation standard

- Un projet peut comporter plusieurs mesures :
 - Mesures d'efficacité énergétique
 - Conversion énergétique
 - Amélioration des procédés (émissions fugitives)
- Chaque mesure est analysée de façon indépendante, mais en tenant compte des impacts de l'une sur l'autre.
- Ce volet permet le cumul de l'aide financière : distributeur d'énergie et autres organismes.
- Contribution minimale du requérant : 25 % des dépenses admissibles.

ÉcoPerformance – Volet implantation standard

Procédure à suivre – Documents à transmettre (étape 1)

- [Formulaire de demande d'aide financière](#) : Fichier EXCEL rempli et onglet « 1. Demande » imprimé, signé et numérisé en format PDF.
- [Plan de projet](#) et [Plan de surveillance](#) : Signés par votre ingénieur(e).
- Tous les autres documents pertinents, comme les fiches techniques, le chiffrier ou la feuille de calcul, les plans, les rapports connexes, etc.
- Courriel : transitionenergetique.affaires@environnement.gouv.qc.ca

ÉcoPerformance – Volet implantation standard

Émissions fugitives – Critères

Grand et Petit/Moyen Consommateur

| Catégorie | PRImin ≤ PRI _{sa} ≤ PRImax | ladm max | GES | Maximum | |
|--|-------------------------------------|-------------|-----|-----------|------------|
| | | | | an | % |
| Industriel/agroalimentaire Commercial Institutionnel | S. O. | 75 | 25 | 5 000 000 | 10 000 000 |

Deux façons de calculer l'aide financière :

1. 75 % des dépenses admissibles
2. Tonnes CO₂e éliminées par an x Période d'engagement x 25 \$/t CO₂e

Montant retenu : Le moindre des deux.

ÉcoPerformance – Volet implantation standard

Efficacité énergétique / Conversion – Critères



| Grand consommateur (GC ≥ 36 000 GJ/an) | | | | | | |
|--|---|----|----------------------|------------------|-------------|-----------------------|
| Catégorie | PRI _{min} ≤ PRI _{sa} ≤ PRI _{max} | | I _{adm max} | GES ¹ | Maximum par | |
| | an | an | | | % | \$/t CO _{2e} |
| Industriel/agroalimentaire/agricole | 1 | 15 | 75 | 50/60 | 5 000 000 | 10 000 000 |
| Commercial | 3 | 20 | 75 | 60 | 5 000 000 | 10 000 000 |
| Institutionnel | 5 | 20 | 75 | 60 | 5 000 000 | 10 000 000 |

| Petit/moyen consommateur (PMC < 36 000 GJan) | | | | | | |
|--|---|----|----------------------|------------------|-------------|-----------------------|
| Catégorie | PRI _{min} ≤ PRI _{sa} ≤ PRI _{max} | | I _{adm max} | GES ¹ | Maximum par | |
| | an | an | | | % | \$/t CO _{2e} |
| Industriel/agroalimentaire/agricole | 2 | 20 | 75 | 125 | 5 000 000 | 10 000 000 |
| Commercial | 3 | 20 | 75 | 125 | 5 000 000 | 10 000 000 |
| Institutionnel | 5 | 20 | 75 | 125 | 5 000 000 | 10 000 000 |

¹ Critère lié à la période d'engagement de la mesure implantée

Calcul de l'aide financière – Méthodologie

Trois façons :

1. 75 % des dépenses admissibles
2. Un montant pour ramener la PR_{Isa} au PR_{Imin}
3. Petit/moyen consommateur (PMC) :
Tonnes CO_2e éliminées x Période d'engagement x 125 \$/t CO_2e

Grand consommateur (GC)

Tonnes CO_2e éliminées x Période d'engagement x 50 \$/60 \$/t CO_2e

Montant retenu : Le moindre des trois.

Paiement : Quatre versements égaux.

Consommation d'énergie : PMC ou GC

Pour le site entier

- **PMC** : Petit/moyen consommateur d'énergie thermique non électrique (< 36 000 GJ/an du site)
- **GC** : Grand consommateur d'énergie thermique non électrique (\geq 36 000 GJ/an du site)

Une consommation annuelle de 36 000 GJ équivaut à environ...

- 935 000 L de mazout
- 1 420 000 L de propane
- 950 000 m³ de gaz naturel
- 1 875 000 kg de biomasse

Calcul de l'aide financière – Période d'engagement

Mesure d'efficacité énergétique

- Minimum : 1 an
- Maximum : 10 ans

Mesure de conversion

- Minimum : 7 ans
- Maximum : 10 ans

Qu'est-ce que cela implique?

- An 1 : Remise du rapport de projet lors de la demande de paiement 4
- De l'an 2 à l'an 10 : Suivi annuel (courriel)

Calcul de l'aide financière – Dépenses admissibles

Mesure : Remplacer une chaudière à eau chaude standard alimentée au propane par une chaudière à haute efficacité au propane (mesure d'efficacité énergétique, période d'engagement : 10 ans).

| Exemple ¹ | Dépense réelle de la mesure | Coût de référence ² | Dépenses non admissibles ³ | Dépense admissible |
|--|-----------------------------|--------------------------------|---------------------------------------|--------------------|
| Chaudière standard : bon état / nouveau | 50 000 \$ | 0 \$ | 1 000 \$ | 49 000 \$ |
| Chaudière standard : fin de vie | 50 000 \$ | 30 000 \$ | 1 000 \$ | 19 000 \$ |
| Chaudière standard : restauration majeure nécessaire | 50 000 \$ | 15 000 \$ (reconstruction) | 1 000 \$ | 34 000 \$ |
| Chaudière standard existante : bon état, mais le besoin d'énergie double | 70 000 \$ | 30 000 \$ | 1 000 \$ | 39 000 \$ |

¹ En fonction de la période d'engagement.

² En l'absence de projet, solution standard qui serait implantée tout en répondant aux nouveaux besoins énergétiques de l'entreprise.

³ Options qui ne contribuent pas à la performance ou au fonctionnement de la mesure. Préparation d'une demande d'aide financière.

Exemple de calcul – Aide financière

Volet implantation standard – PMC – Industriel/agroalimentaire/agricole

- Dépenses admissibles : 100 000 \$
- Économie énergétique : 10 000 \$/an
- Rentabilité avant aide financière (PRI_{SA}) : $100\,000\ \$ \div 10\,000\ \$/\text{an} = 10\ \text{ans}$
- Réduction annuelle des émissions de GES : 40 tonnes
- Période d'engagement : 10 ans
- Aide financière : Le moindre des montants
 1. $I_{adm\ max} * \text{Dépense admissible} = 75\ \% * 100\,000\ \$ = 75\,000\ \$$
 2. $\text{Dépense admissible} - PRI_{min} * \text{Économie énergétique} = 100\,000\ \$ - 2 * 10\,000\ \$ = 80\,000\ \$$
 3. $\text{Réduction GES}/\text{an} * \$/\text{t CO}_2\text{e} * \text{Période d'engagement} = 40\ \text{tonnes CO}_2\text{e}/\text{an} * 125\ \$/\text{tonne} * 10\ \text{ans} = 50\,000\ \$$

Exemples de mesures dans le secteur agricole

Chariot élévateur

Conversion à l'électricité : pompe, moteur

Systeme de contrôle du climat (chauffe)

Échangeur de chaleur

Écrans thermiques

Évaporateur électrique ou à la biomasse

Optimisation ou conversion : séchoir à grain, systèmes de chauffage

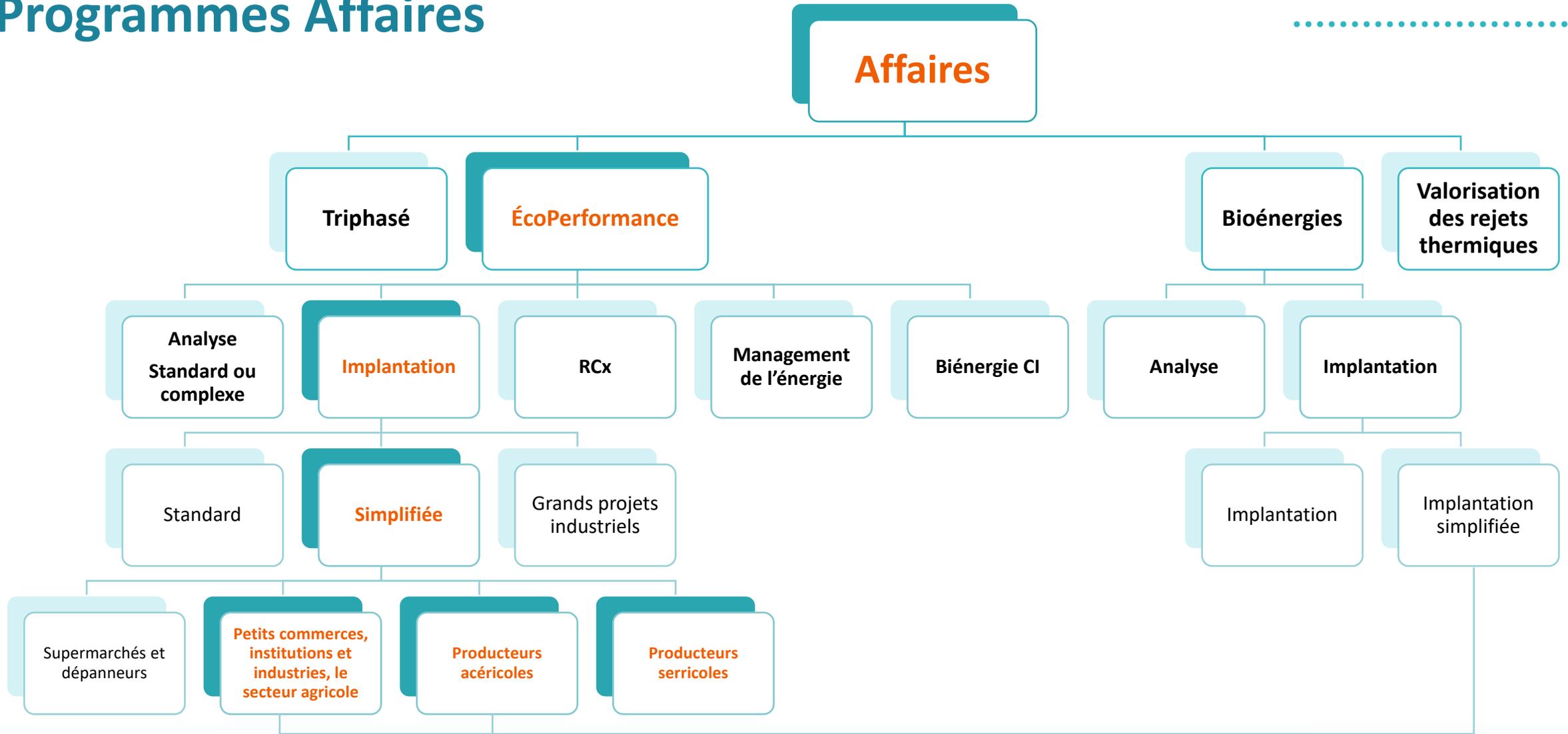
Rideaux d'air

RTM

Station de pompage ou d'irrigation

Ligne électrique (monophasé)

Programmes Affaires



Volet implantation simplifiée

- Programme et formulaire ÉcoPerformance spécifiques aux différents volets.
- La participation d'un ingénieur n'est pas obligatoire.
- Le montant de l'aide financière potentielle est affiché dans le formulaire une fois les données inscrites.
- Aide financière basée sur les critères suivants :
 - **Bâtiment – Conversion du chauffage** – mazout ou propane → électricité, biomasse : historique de consommation des 24 derniers mois.
 - **Acéricole – Conversion des évaporateurs** – mazout, propane ou gaz naturel → électricité, biomasse : production annuelle (contingence).
 - **Serricole – Conversion du chauffage** – mazout ou propane → électricité : caractéristiques de la serre et calendrier de production.
 - Note : Pour une conversion vers la biomasse, il faut passer par le programme Bioénergies.
- Demande de paiement : Un seul versement, une fois que la mesure est pleinement fonctionnelle.
- Pas de suivi annuel.

Divers

- Traitement : En fonction de la date de réception.
- Annonce de l'aide :
 - Selon les dossiers en cours;
 - Dossier reçu complet ou non;
 - Complexité de la demande d'aide financière.
- Année fiscale : 1^{er} avril de chaque année.

Pour plus d'information

- Site Internet : <https://transitionenergetique.gouv.qc.ca>
- Infolettre : Restez informé
- Plan pour une économie verte 2030 et son plan de mise en œuvre 2023-2028
- Adresses courriel :
 - Programmes en transport, affaires et innovation :
transitionenergetique.affaires@environnement.gouv.qc.ca
 - Programme Roulez vert : roulez.electrique@mern.gouv.qc.ca



Questions?

Triphasé – Extension ou raccordement



- **En fonction du passage choisi pour l'implantation des poteaux d'Hydro-Québec.**
- **Détails selon les conditions de service fournies par Hydro-Québec et inscrites dans l'estimation des coûts associés aux travaux.**

ÉcoPerformance – Volet analyse

Paiement – Documents à transmettre :

- Paiement 1
Entente signée entre le requérant et le ministère et bons de commande
- Paiement 2
[Rapport d'analyse](#) signé par l'ingénieur, formulaire ÉcoPerformance (onglets 2 et 3.1 – SUIVI DES COÛTS), factures et autres

ÉcoPerformance – Volet implantation standard

Paielement – Documents à transmettre :

- Paiement 1
Entente signée entre le requérant et le ministère, bons de commande et factures
- Paiement 2 (optionnel)
[Rapport d'avancement](#) signé par l'ingénieur, formulaire ÉcoPerformance, factures et autres
- Paiement 3
[Rapport de mise en fonction](#) signé par l'ingénieur, formulaire ÉcoPerformance, factures et autres
- Paiement 4
[Rapport de projet](#) signé par l'ingénieur, formulaire ÉcoPerformance, factures et autres

Exemple 1 – ÉcoPerformance

Producteur de canneberges – Électrification d'une station de pompage

- Dépenses de projet : 458 445 \$
- Dépenses admissibles : 458 445 \$
- Économie énergétique : 71 020 \$/an
- Rentabilité avant aide financière (PRI_{SA}) : $\approx 6,50$ ans
- Rentabilité avec aide financière (PRI_{AA}) : $\approx 2,70$ ans
- Réduction annuelle des émissions de GES : 307 tonnes métriques/an
- Période d'engagement : 10 ans
- Aide financière : 267 165 \$ (aide_{BTCE} : 58 %; aide_{AUTRES} : 0 %; contribution : 42 %)

Exemple 2 – ÉcoPerformance

Grandes cultures – Productions laitière et avicole – Séchoir à grain

- Dépenses de projet : 588 540 \$
- Dépenses admissibles : 443 700 \$
- Économie énergétique : 46 560 \$/an
- Rentabilité avant aide financière (PRI_{SA}) : $\approx 9,50$ ans
- Rentabilité avec aide financière (PRI_{AA}) : $\approx 6,40$ ans
- Réduction annuelle des émissions de GES : 165 tonnes métriques/an
- Période d'engagement : 10 ans
- Aide financière : 152 580 \$ (aide_{BTCE} : 37 %; aide_{AUTRES} : 30 %; contribution : 33 %)

Émissions de CO₂e



| Source d'énergie | | GES par unité |
|--------------------------------------|----------------|--------------------------|
| Source | Unité | TCO ₂ e/unité |
| Biomasse résiduelle (anhydre) | kg | 0,000035966 |
| Biomasse résiduelle (8 % d'humidité) | kg | 0,000032606 |
| Diesel | L | 0,002789793 |
| Électricité | kWh | 0,000002040 |
| Essence (automobile) | L | 0,002361200 |
| Gaz naturel | m ³ | 0,001889320 |
| Mazout no 1 | L | 0,002652736 |
| Mazout no 2 | L | 0,002734736 |
| Mazout lourd (nos 5 et 6) | L | 0,003146360 |
| Propane | L | 0,001543984 |

Exemple :

Si une mesure permet la réduction/l'élimination de 5 000 L de propane annuellement, alors la réduction annuelle des émissions de GES sera d'environ 7,72 TCO₂e (7,72 TCO₂e/an ≈ 5 000 L/an x 0,001 543 984 TCO₂e/L).